

# PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE BIEN

N° 6 - 6 MAI 2020

## Rendez-vous dans nos agences

Chers clients, chères clientes,

La situation évolue avec le déconfinement progressif qui, sauf décision contraire de dernière minute, débutera le 11 mai. Les circonstances restent de toute façon exceptionnelles. Nos agences vont pouvoir réouvrir, sur rendez-vous dans un premier temps, et la santé de nos équipes, comme celle de nos clients et prestataires, restera bien évidemment notre principale préoccupation. Elle passera par le respect absolu des gestes barrières et des consignes des autorités de santé, et par quelques changements dans notre organisation.

Après plusieurs semaines de télétravail à votre service, nos équipes seront heureuses de vous accueillir de nouveau en agence, dans tous les départements ou en fonction des autorisations données par le Gouvernement. Dans un premier temps, comme évoqué précédemment, pour la sécurité de toutes et tous, l'accès aux agences se fera uniquement sur rendez-vous. Vos contacts habituels resteront, bien évidemment, à votre disposition par e-mail, au téléphone ou via le site clients [MyFoncia.com](#). Nous vous remercions pour votre compréhension.

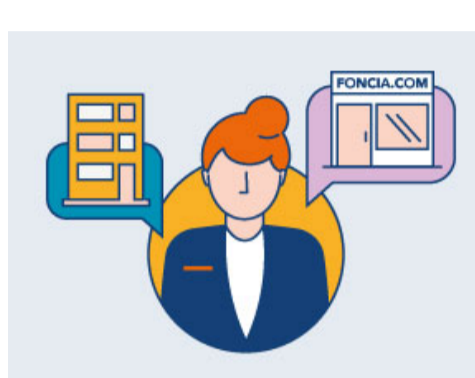
Prenez soin de vous, nous prenons soin de votre bien.

Philippe Salle  
Président du groupe Foncia

### À VOTRE SERVICE

#### Déconfinement : quels impacts sur les recherches de locataires, visites... ?

Alors que le début du déconfinement progressif approche, et que les mesures de prévention liées à la réouverture des lieux accueillant du public se dessinent, l'assurance de travailler et d'évoluer dans un environnement sûr et sain est aujourd'hui un préalable à la reprise de toute activité.



**C'est pourquoi les échanges entre le gestionnaire de votre bien, vous et votre locataire pourront se poursuivre à distance.**

**Les outils utilisés et développés par Foncia permettent aujourd'hui de remplir la quasi-totalité de nos missions grâce à des réunions et des échanges par visioconférence**(recherche de locataires, visites virtuelles de biens, préparation de dossiers, gestion des contentieux, réunion de préparation et de planification de travaux, signature électronique de baux...).

**Dès le 11 mai**, sauf nouvelles décisions du Gouvernement sur les mesures de déconfinement, **il sera à nouveau possible** :

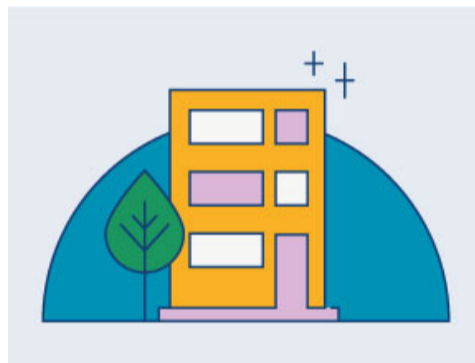
- de procéder à des visites de biens, des états des lieux d'entrée ou de sortie, des déménagements et emménagements...
- de se rendre dans une agence Foncia, mais uniquement sur rendez-vous.

Le tout bien sûr dans le plus strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

### LA VIE DE VOTRE BIEN

#### Les interventions et travaux dans mon bien après le déconfinement

Les premières mesures de déconfinement ont été annoncées par le Gouvernement. Elles restent encore à préciser sur de nombreux points. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure, et dès que possible.



Concernant les prestataires, si certaines interventions n'ont jamais été suspendues (par exemple : interventions suite à des fuites de gaz ou d'eau), d'autres avaient dû être décalées en réponse aux décisions gouvernementales.

**À partir du 11 mai**, sauf nouvelles décisions du Gouvernement sur les mesures de déconfinement, **l'ensemble des interventions de prestataires pourront à nouveau avoir lieu**, qu'il s'agisse ou non d'une urgence (travaux, entretien, désinfection...).

Ces interventions devront se faire dans le **strict respect des gestes barrières, mesures de distanciation sociale et décisions gouvernementales**.

[Retrouvez ici](#) notre kit voisins, comprenant notamment nos affichettes sur les mesures barrières collectives dans les immeubles.

### LA QUESTION PRATIQUE

#### Comment déclarer vos revenus fonciers 2019 ?

**La période de déclaration des revenus fonciers 2019 auprès de l'administration française est désormais ouverte.** Quelle que soit votre situation, quel que soit votre patrimoine immobilier, n'attendez pas la dernière minute pour faire votre déclaration !



**Pour vous accompagner dans ces démarches, les équipes Foncia ont concentré leur expertise dans un document récapitulatif**, qui s'adresse à l'ensemble de nos clients propriétaires bailleurs (personnes physiques et sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés), y compris celles et ceux d'entre vous n'ayant pas recours à notre service d'aide à l'établissement de la déclaration des revenus fonciers.

**Cette note synthétique est disponible gratuitement en cliquant ici et dans votre espace client MyFoncia**. Vous y découvrirez les différentes obligations déclaratives incombant à divers profils de propriétaires bailleurs, ainsi que de nombreuses subtilités à maîtriser au moment d'établir votre déclaration de revenus fonciers perçus en 2019.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à joindre vos contacts habituels par téléphone ou par e-mail, ou via le site clients [MyFoncia.com](#). Vous pouvez également vous rendre sur [agence.foncia.com](#) pour retrouver facilement votre agence et ses coordonnées.

### #àDOMICILE

#### Bien vivre le déconfinement... à domicile !

Même si nous allons retrouver étape par étape une vie hors de chez nous avec le déconfinement progressif, bien vivre à domicile va encore rester une préoccupation majeure, au moins en 2020.



Foncia, via son compte **Instagram @adomicile\_**, vous propose des contenus, défis, tutos... pour prendre du bien-être, de votre logement et de vos voisins, à domicile bien sûr.

Cette semaine, entre autres, vous pouvez :

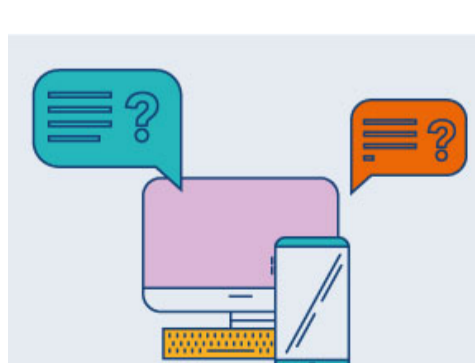
- participer à notre **challenge dessin** « Comment vos enfants vous voient en cette période de confinement ? »,
- réaliser vos **masques anti-projection** pour les distribuer autour de vous dans l'immeuble pour anticiper le déconfinement,
- nous dire qui serait le **voisin de vos rêves**,
- découvrir ce que signifie #àDOMICILE pour les joueurs du Racing 92...

**Abonnez-vous à notre compte Instagram @adomicile\_ et utilisez #àDOMICILE pour vos publications.**

### LA FAQ

#### Nos réponses à vos questions

Comment se connecter à MyFoncia ?  
Comment passer au paiement en ligne ?  
Retrouvez les réponses à vos principales questions sur [foncia.com](#).



### RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE :



Pour toujours recevoir nos messages dans de bonnes conditions, vous pouvez ajouter [info@emailing.foncia.fr](mailto:info@emailing.foncia.fr) à votre carnet d'adresses ou à la liste des expéditeurs autorisés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de la part de Foncia, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en cliquant sur le lien suivant : se désabonner.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression des informations vous concernant, à formuler auprès de Foncia Groupe en contactant directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : [dpo@foncia.com](mailto:dpo@foncia.com).

Merci de ne pas répondre à ce mail car il ne pourra pas être traité.